

**BAREME LISTE D'APTITUDE OUVRANT ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES**

**ANNEXE 1**

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DEPARTEMENTALE OUVRANT L'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES**

Nom :	Prénom :	Etablissement d'affectation :
Circonscription :	Niveau de classe en responsabilité ou remplaçant ou CPC.... :	

**PARTIE REMPLIE PAR L'ADMINISTRATION ET IEN**

<b>Critères de choix</b>	<b>Barème</b>	<b>points attribués</b>
Ancienneté générale de service	<b>40 pts (maximum)</b>	
Valeur professionnelle Note pédagogique (péréquation de la note lorsque l'inspection remonte à plus de 4 ans)	<b>20 pts (maximum)</b>	
Fonctions spécifiques directeur d'école	<b>1 pt</b>	
Diplômes : à partir de Bac+2	<b>5 pts par diplôme</b>	
Examens professionnels	<b>10 pts par titre</b>	
Acquis de la formation professionnelle	<b>20 pts (maximum)</b>	
Affectation en REP (3 ans)	<b>3 pts</b>	

**ANNEXE 2 avec les tableaux A et B :** PARTIE A REMPLIR PAR L'ENSEIGNANT PUIS A ADRESSER A L'EN DE LA CIRCONSCRIPTION OU AU CHEF D'ETABLISSEMENT AVANT LE 22 février 2017 (délai de rigueur), L'EN OU LE CHEF D'ETABLISSEMENT ADRESSE LES DOCUMENTS APRES LES AVOIR VISES A LA DPE1D AVANT LE 3 MARS 2017 (date limite).

**A : Acquis professionnels : Prise en compte du parcours professionnel**

			A.1. LES DIPLOMES : inscrire tous les diplômes (justificatifs obligatoires)				
ANNEE	ETABLISSEMENT	CLASSE/SPECIALITE	DIPLOME(S) OBTENU(S)			Points attribués	
Exemple 2011	Université de Toulouse	Education Physique et Sportive	Master 2 en Sciences et Techniques des Activités Physiques et sportives				
A.2. LES EXAMENS PROFESSIONNELS (justificatifs obligatoires)							
ANNEE	ACADEMIE	SPECIALITE / TITRE	OPTION	Points attribués			

**B : Acquis professionnels : Prise en compte du parcours professionnel**

*Il s'agit de prendre en compte le parcours professionnel et d'analyser les efforts de formation engagés (exemples : admissibilité au CRPE interne, etc....)*

*Pour les compétences acquises, se référer au référentiel de compétences : BO n° 30 du 25 juillet 2013, arrêté du 1-07-13, JO du 18-07-13*

<b>B. FORMATIONS DANS OU HORS DE L'EDUCATION NATIONALE (en choisir au maximum 10 et joindre les justificatifs)</b>					
PERIODE	DUREE	Nature des FORMATIONS PAF et hors éducation nationale	SPECIALITE	INTITULE DE LA FORMATION ET INTITULE DU TITRE EVENTUELLEMENT OBTENU	COMPETENCES ACQUISES
Du 01/11/2010 au 30/05/2011	3X2 jours Formation à distance	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES DRAGUIGNAN 83	INFORMATIQUE	Certificat Informatique et internet de niveau 2 Enseignant (C2I2e)	N°9
Du 01/09/2010 Au 30/06/2011	70 heures	CHAMBRE DE METIERS DU NORD 59	ANGLAIS	Pratique de la langue anglaise : niveau 1,2 et 3	N°8 et P1
<b>Exemples</b>					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
					<b>/ 20</b>

Pris connaissance, le

, signature de l'enseignant

Le

signature de l'IE